

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉRASME 6 décembre 2021

Membres du conseil présents ou représentés: Philippe BOUQUILLION, Rémi GAGNAYRE, Pascale GARNIER représentée par Carole BAEZA, Pascale MOLINIER, Françoise PALLEAU-PAPIN, Nader NEFZI, Séverine RINGANADEPOULLE, Françoise SULLET- NYLANDER, Marlène DEFFON, Thomas JOUANLANNE, Pascaline ADONAI

Membre du conseil excusée : Guillemette de LARQUIER

Membres du conseil absent.e.s : Pierre-André BUVET, Julien CAZALA, Karima GUENFOUD, Bernard HAFTEL

Membres invitées présentes : Corinne VERCHER-CHAPTAL, Karine GRANDPIERRE, Murielle GAUDE-FERRAGU, Alexandra LEPINE,

Membres invitées excusées: Yanita ANDONOVA

Ordre du jour

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du PV du Conseil du 8 juillet 2021,
- 3) Approbation du PV du Conseil du 7 octobre 2021,
- 4) Compte-rendu du conseil des collèges des écoles doctorales du 15 novembre 2021,
- 5) Formations doctorales,
- 6) Contrats doctoraux,
- 7) Financements,
- 8) Questions diverses.

Antoine Pécoud, directeur de l'école doctorale, ouvre la séance par des informations générales.

- Renouvellement des élus doctorants
- Arrivée de Marlène Deffon, nouvelle gestionnaire administrative de l'ED Érasme
- Accueil au sein du Conseil de Thomas JOUANLANNE, membre extérieur, chargé de mission de l'enseignement supérieur de la recherche à Plaine Commune
- Présentation des membres du bureau : Yanita ANDONOVA (formation), Corinne VERCHER-CHAPTAL (Campus Condorcet), Murielle GAUDE-FERRAGU (doctorales)
- Retour sur la journée de rentrée des doctorants du 10 novembre
- Annonce de la cérémonie de remise des diplômes de doctorat, le 11 mars 2022
- Annonce d'un projet de prix de thèse pour 2023
- Remerciements à Sandrine Caron et Alexandra Lépine pour leur aide dans la gestion de l'école doctorale pendant la période écoulée.

- Retour sur la journée nationale du doctorat de novembre 2022, durant laquelle le ministère de l'enseignement supérieur a évoqué le projet de nouvel arrêté : le Conseil débat du contenu annoncé (processus de double soutenance, renforcement du rôle du Comité de suivi) et exprime ses préoccupations. Il décide de soutenir la position exprimée par le Conseil de l'ED Galilée :

'Le conseil de l'ED Galilée de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord (domaines des sciences exactes, expérimentales et biomédicales) exprime sa vive inquiétude quant à la proposition d'une réforme du processus de soutenance, dévoilée lors de la journée nationale du doctorat organisée par le MESRI le 20 Octobre 2021. Ce projet de décret propose une soutenance en deux temps, reposant sur une soutenance scientifique approfondie à huis clos, suivie quelques mois plus tard d'une soutenance publique. Ce processus aurait pour conséquence de raccourcir considérablement le temps de préparation de la thèse (plusieurs mois), ce qui entraînerait une baisse significative de la qualité des thèses. De plus, ce processus va à l'encontre de la "science ouverte" en rendant confidentielle la première phase de la soutenance avec les dérives que cela pourrait engendrer. Pour ces raisons, le conseil de l'ED rejette cette proposition et souhaite que l'Université Paris XIII se mobilise pour préserver la soutenance en une étape dans les sciences exactes, les sciences expérimentales et les sciences biomédicales. Enfin le Conseil de l'ED informé des projets de modification du rôle des comités de suivi souhaite que l'avis émis par ceux-ci demeure indicatif laissant à l'ED et sa direction la responsabilité pleine et entière quant aux déroulés des thèses.' (Motion votée à l'unanimité par le conseil de l'École Doctorale Galilée le 23 Novembre 2021)

Point 2 : Approbation du PV du conseil du 8 juillet 2021

Le PV du conseil du 8 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Point 3 : Approbation du PV du conseil du 7 octobre 2021

Le PV du conseil du 7 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Point 4 : Compte-rendu du Collège des écoles doctorales du 15 novembre 2021

Le CED permet d'aborder les enjeux communs aux deux ED d'USPN.

Les PV du CED sont systématiquement communiqués au Conseil de l'ED Erasme.

Point 5 : Formations doctorales

Le CED a adopté de nouvelles règles concernant les formations doctorales.

L'obtention du doctorat suppose l'obtention de 180 ECTS. Auparavant, ces 180 ECTS se composaient de la thèse (100 ECTS), des formations internes (40 ECTS) et externes/personnalisées (40 ECTS).

Désormais, la thèse vaut 120 ECTS et les formations internes sont réduites à 20 ECTS (pas de changement pour les formations externes/personnalisées). Cela allège les obligations des doctorants. De plus, trois formations sont obligatoires pour les nouveaux doctorants : éthique, violences sexistes et sexuelles, open science/compilatio.

Point 6 : Contrats doctoraux

L'année 2021 a été compliquée, avec 3 campagnes de contrats doctoraux. Deux spécifiques à Erasme (en juin et septembre) et une commune aux deux ED en novembre. Par ailleurs, du côté Erasme, le nombre de candidats a été globalement assez faible.

Il convient donc de réformer le processus d'attribution des contrats doctoraux. Trois propositions sont discutées:

- Simplifier la manière dont les doctorants candidates (dossier 'simple', qui ne passe plus par la plateforme)
- Avancer la date des auditions pour éviter dans la mesure du possible le départ de certains candidats ailleurs
- Augmentation du nombre de contrats fléchés (ces derniers étant réservés aux candidatures externes – point qu'il conviendra de rediscuter ultérieurement)

Point 7 : Financements

Un bilan des financements accordés est communiqué au Conseil.

Rappel : L'ED prend en charge 50% des frais de mission si le ou la doctorant-e se rend à un colloque. Pour les missions de terrain, l'ED finance uniquement les frais de transports.

Il est décidé d'élargir les financements de l'ED à des propositions de publications, si celles-ci relèvent d'initiatives communes de doctorants Erasme.

Point 8 : Questions diverses

Corinne VERCHER-CHAPTAL demande s'il est possible de faire circuler les différents prix de thèse.

Nader NEFZI a demandé s'il était possible de créer des newsletters tous les mois ou tous les 3 mois et de supprimer les frais d'inscription au doctorat dans certains cas spécifiques. Il demande également pourquoi il y a une faible participation des membres du conseil.

Il est décidé de recontacter tous les doctorants pas encore réinscrits.